

# SPORT-SANTE DIGOSVILLE

## Bulletin d'Adhésion 2024 - 2025

Cours du 09/09/2024 au 23/06/2025

LUNDI	ACTIV-GYM C.C	18H00 - 19H00	<input type="checkbox"/>	PILATES C.C	19H10 - 20H10	<input type="checkbox"/>
	CHARLETTE COISPEL - C.C					
MARDI	ACTIV-GYM S.P	09H00 - 10H00	<input type="checkbox"/>	GYM-DOUCE S.P	10H05 - 11H05	<input type="checkbox"/>
	SOPHIE POIGNANT. S.P					
MERCREDI	MAXIME LOUVET M.P			PILATES C.C	18H00 - 19H00	<input type="checkbox"/>
				PILATES C.C	16H45 - 17H45	<input type="checkbox"/>
	ACTIV-GYM M.P	18H00 - 19H00	<input type="checkbox"/>	ACTIV-GYM M.P	19H10 - 20H10	<input type="checkbox"/>

Pour envoi dossier : adresse mail ou 2 enveloppes timbrées

Facture sur demande

Questionnaire de santé ou si besoin certificat médical

### Identité et adresse

Nom :

Prénom :

NOM de naissance

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Email en MAJ :

Tel Fixe :

Tel Port :

Tarif :

Pour un cours 120 €

Pour deux cours et plus 160 €

*L'assureur de la FFEPGV est la MAIF : Je m'inscris au Sport-Santé Digosville, après avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association - Moins de 18 ans : réduction sur la licence*

Paiement en une fois ou en 3 fois, avec un minimum de 50 € pour le 1er chèque

Banque :	Titulaire du compte :	
	Montant	N° de chèque
1er versement encaissé fin septembre		
2ème versement encaissé fin octobre		
3ème versement encaissé fin nombre		

Chèques et Coupons Sport ANCV - Atout Normandie - Paiement par espèce - Paiement par chèque à l'ordre de SPORT-SANTE DIGOSVILLE

Fait à

le / /

Signature :

Info : Tél Port : 07 82 81 07 88

Tél Fixe 02 33 22 38 93

Mail : [sport-sante-digosville@outlook.fr](mailto:sport-sante-digosville@outlook.fr)

Facebook : <https://www.facebook.com/GVDigosville50110>

Site internet : <https://sport-sante-digosville.fr/>

Philippe Daireaux : Président du Sport-Santé Digosville

# Sport-Santé Digosville

## Conditions d'adhésion

### Questionnaire de santé

Chaque adhérent devra renseigner le questionnaire de santé et le donner à l'association à l'inscription. Les adhérents qui ne répondent pas aux conditions pour le questionnaire de santé, devront apporter un certificat médical de moins de six mois.

### Assurance

Conformément à l'article L. 321-1 du Code du sport, la FFEPGV a conclu un contrat d'assurance (avec la MAIF) qui couvre les associations et les adhérents pour l'ensemble des activités mises en œuvre du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025

Par ailleurs, pour un montant de 10 euros le licencié a la possibilité de souscrire à une assurance complémentaire venant en plus de l'assurance de base, pour la saison sportive 2020/2021. L'adhérent est informé de l'intérêt que présente la souscription d'une assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer.

### Statuts et Règlement intérieur

L'adhésion à l'association entraîne l'acceptation de l'ensemble des dispositions de ses statuts et de son règlement intérieur. Les documents sont consultables demande auprès d'un membre du bureau ou sur le site internet de l'association

### Participation à l'Assemblée Générale

L'association est administrée par un Bureau ou un Comité Directeur bénévole. Il est important que chacun participe à la vie du club notamment par sa présence à l'Assemblée Générale annuelle.

### Utilisation des données personnelles

L'adhérent est informé que l'association et la FFEPGV collectent et utilisent ses données personnelles dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association et du contrôle de l'honorabilité lorsqu'il est nécessaire. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées à des fins de gestion associative, mais également à des fins statistiques non-nominatives. Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un e-mail à l'association à l'adresse suivante : [sport-sante-digosville@outlook.fr](mailto:sport-sante-digosville@outlook.fr) ou un courrier à l'adresse de l'association

### Honorabilité des bénévoles

A compter de la saison sportive 2020-2021, le Ministère des Sports met en place un contrôle systématique de l'honorabilité des animateurs bénévoles et des équipes dirigeantes des clubs. L'honorabilité correspond à l'obligation Légale de ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative pour pouvoir accéder à une fonction.

En cas d'accès à des fonctions de dirigeant ou d'animateur bénévole (occasionnel ou régulier), je suis informé(e) que les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la FFEPGV aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité, au sens de l'article L. 212-9 du Code du sport, soit effectué (consultation du bulletin n°2 et du FIJAIS).

A remplir obligatoirement pour les dirigeants et animateurs bénévoles réguliers ou occasionnels :

Fonction dans l'association :

Nom de naissance : ..... Civilité\* : Pays de naissance\* :

Département de naissance\* : Commune ou ville de naissance\* :

Signature :